

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

**présents :** 19  
**votant :** 25  
**en exercice :** 27

L'an deux mille six

le mercredi 07 juin

Le Conseil Municipal de SIGEAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur PONCET Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 01 juin 2006.

**Présents** : Claude PONCET, Maire, Georgette BARROT, Jeannine BARSCZUS, Marc PALA, Josiane BOYER, Guy BILLER, Xavier CARBOU, Franck GUITOU-MOURGUES, Emilie HODIESNE, Lucie MOLINO, Marie-Claude MILA, Jacques MOURRUT, Antoine PASCUAL, Sylvie PAULET, Corinne MANTELET, Bernard SORBIER, Mersaka TENA, Claude BIGOU, Jacques ROBERT.

**Représentés** : Cédric CARBOU par Corinne MANTELET, Guy LEPRIOL par Antoine PASCUAL, Denise PRADEL par Jeanine BARSCZUS, Annie BOUDART par Franck GUITOU-MOURGUES, Didier MILHAU par Jacques ROBERT, Laurence VILA par Claude BIGOU.

**Absents** : Eric LAFFON, Guy MALCURAT.

Mademoiselle Emilie HODIESNE est désignée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Le Maire rend hommage à monsieur Gilbert TRIAY, intervenant musical à l'école de musique, décédé dernièrement.

Il propose ensuite d'approuver le compte-rendu de la séance du 13 avril 2006.

J. ROBERT souhaite revenir sur les informations fournies sur la « Calandreta », qui ne constituaient pas une décision. Un article de presse paru quelques jours plus tard indiquait le contraire selon des sources municipales.

C. PONCET confirme être favorable à l'accueil d'une « Calandreta ».

M. PALA indique que ce dossier n'a pas à être soumis à l'approbation du conseil.

J. MOURRUT déplore ce choix et l'absence de consultation du conseil municipal.

J. ROBERT revient sur la portée du vœu de soutien à la langue occitane émis en 1998 par l'ancienne municipalité.

M. PALA rappelle que ce soutien concernait également l'enseignement occitan.

Après discussion l'assemblée approuve le compte-rendu de la précédente séance.

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT et L. VILA votent contre.

## **I DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : Rapports Véolia Eau / 2005 pour l'eau potable et l'assainissement.**

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les rapports de la société VEOLIA-Eau sur la gestion des services publics Eau et Assainissement.

Ces rapports concernent l'année 2005 et sont consultables en Mairie sur demande préalable.

## **II DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : Rapport Communauté de Communes Corbières en Méditerranée / 2005 pour l'élimination des déchets.**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté au conseil.

Ce rapport est établi par le délégataire de ce service : la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée et concerne l'année 2005.

J. MOURRUT demande le pourcentage d'augmentation de l'impôt sur les ordures ménagères par la C.C.C.M..

F. GUITOU-MOURGUES indique que l'augmentation s'élève à 2% (+ revalorisation annuelle des bases par l'Etat).

## **III CONVENTION DE PARTENARIAT : Terra Vinéa / Commune de SIGEAN.**

C. PONCET présente au conseil le projet de convention de partenariat entre Terra Vinéa / Les Caves Rocbère, et la Commune de Sigean.

Cette convention concerne l'utilisation du droit d'image de la commune de Sigean par le pôle agri-touristique à vocation viticole.

Le conseil approuve à l'unanimité cette convention.

## **IV PERSONNEL COMMUNAL : Modifications tableau de l'effectif.**

Le conseil approuve les modifications suivantes :

- Suppression de postes :
  - A.T.S.E.M. 2<sup>e</sup> classe au 01/04/2006
  - Agent technique principal au 01/04/2006
  - Agent des services techniques au 01/04/2006
  - 2 agents de salubrités au 01/04/2006
  - Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au 01/07/2006
  - Secrétaire de mairie au 01/07/2006
  
- Création de postes :
  - A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe au 01/04/2006
  - Agent technique Chef au 01/04/2006
  - Agent technique au 01/04/2006
  - Agent technique qualifié au 01/04/2006
  - Agent de salubrité qualifié au 01/04/2006

- Puéricultrice classe supérieure au 01/07/2006
- Rédacteur au 01/07/2006
- Attaché au 01/07/2006

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT et L. VILA s'abstiennent.

### **V URBANISME : Avis sur enquête publique Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur le bassin de la Berre (P.P.R.I.).**

J. BARSCZUS rappelle la réglementation relative aux P.P.R.I., issue des lois de 1987 et de 1995.

En ce qui concerne Sigean, la crue de référence, dite centennale, est celle de novembre 1999.

Deux types de zones principales sont à remarquer :

- La rouge, qui préserve le champ d'expansion des crues.
- La bleue, qui correspond à des secteurs en partie urbanisés mais inondables.

Suivant les secteurs, il peut y avoir des mesures d'interdiction stricte, d'autorisation sous réserves, ou des prescriptions particulières.

Ce plan est soumis à enquête publique, par arrêté préfectoral, du 10 mai au 09 juin 2006.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sous les réserves suivantes :

- Aménagement et modification du règlement de la zone Ri3.CR concernant la « Réserve Africaine » afin que l'extension et la poursuite des activités puissent être possible.
- Enrochement de la Berre au droit de la « Réserve Africaine ».
- Surélévation de la digue de l'Espina.
- Reconstruction de la digue de Villefalse
- Travaux de protection des habitations au lieu-dit l'Auberge du Lac.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- J. MOURRUT estime que l'utilisation actuelle du bâtiment de l'ancienne perception, Grand'Rue, ne correspond pas à ce qui aurait été prévu (Transfert du dépôt de fouilles et chambres au rez de chaussée).
- C. PONCET précise que l'accueil de groupes continue et qu'il n'y a pas de perte de recettes.
- J. MOURRUT revient sur les motifs d'un transport annulé à l'école maternelle l'année précédente.

- ❑ J. ROBERT demande des précisions sur le coût des travaux d'installation de la « Calandreta » ainsi que sur le budget de l'association N.A.C..
- ❑ C. MANTELET indique que l'accueil de groupes au centre d'hébergement est inchangé. Certaines périodes de fermeture sont cependant nécessaires tous les ans pour des travaux de maintenance.
- ❑ J. BARSCZUS informe le conseil qu'une discussion a eu lieu à la C.C.C.M. pour une éventuelle adhésion à la C.A.N..

Fin de la séance à 20H00.

Le Maire :